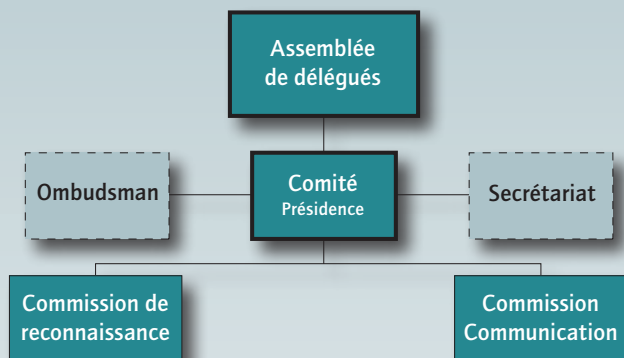


Comment l'association faitière est-elle organisée?



Membres actifs

Associazione Ticinese per la mediazione ATME
Groupement Pro Médiation GPM
Institut für Integrative Konfliktbearbeitung und Friedensentwicklung Schweiz (IICP)
Institut für Mediation, IfM
Internationale Vereinigung für Konfliktmanagement und Mediation IVKM
Mediationsforum Schweiz (MFS)
Croix Rouge Suisse CRS, Migration
Association suisse pour la médiation ASM
swisspeace
Verein Mediation Region Basel

Membres passifs

AFM Ausbildungsforum für Familienmediation
Ausbildungsinstitut perspectiva
FHS Nordwestschweiz, Dep. Wirtschaft
Haute école spécialisée bernoise, Kompetenzzentrum Mediation und Konfliktmanagement
Universität St. Gallen IRP-HSG
Hochschule Luzern – Wirtschaft
IEF Institut für systemische Entwicklung und Fortbildung
Institut für Kommunikationsforschung
Konstanzer Schule für Mediation
Verein für Mediation im Strafverfahren
SUPSI Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana
Universität für Humanwissenschaften im Fürstentum Liechtenstein
ZAK Zentrum für Agogik GmbH

Secrétariat SDM-FSM

Schwarztorstrasse 56 · 3000 Berne 14
Tél. 031 318 58 17 · Fax 031 318 58 16
admin@infomediation.ch · www.infomediation.ch

La médiation: résoudre les conflits autrement



infomediation.ch

SDM-FSM

Schweizerischer Dachverband Mediation
Fédération Suisse des Associations de Médiation
Federazione Svizzera delle Associazioni di Mediazione

Buts de la Fédération suisse des associations de médiation

La SDM-FSM veut promouvoir la médiation dans l'ensemble de la Suisse et dans les différents champs de la vie en société. Elle souhaite ainsi fournir une contribution décisive à une culture du conflit constructive et coopérative. Elle s'engage en faveur des intérêts communs de ses organisations membres. Dans cette optique, elle

- fait connaître la médiation à un large public
- s'emploie à promouvoir et établir la médiation dans notre société, dans la politique, l'économie et la famille
- pourvoit à la qualité en matière de formation et de pratique de la médiation
- facilite l'échange et la mise en réseau entre ses organisations membres
- entretient le dialogue à l'échelle internationale et
- représente les intérêts communs de ses organisations membres auprès des autorités.

Qu'est-ce que la médiation?

La médiation est un procédé extrajudiciaire de traitement des conflits, dans lequel des tiers impartiaux soutiennent les parties en conflit afin qu'elles trouvent des solutions à l'amiable à leurs différends. Les parties décident elles-mêmes des alternatives et des résultats dans des négociations auxquelles elles participent de leur plein gré et en toute confidentialité.

Quels avantages la médiation offre-t-elle?

- Une entière autonomie garantie en tout temps aux parties dans leur recherche de solutions
- L'apport de solutions constructives et satisfaisantes pour les deux parties; il n'y a pas de perdant
- Un processus adapté aux besoins de chaque situation et d'une durée raisonnable
- L'efficacité et la modicité des coûts
- La possibilité de maintenir et de développer le lien social entre les parties
- La garantie de la confidentialité qui permet d'éviter des atteintes à l'image par des divulgations publiques
- L'amélioration de l'aptitude des parties à résoudre des conflits

Comment faire pour trouver un médiateur ou une médiatrice?

Les coordonnées de plus de 300 médiateurs et médiatrices reconnus par la SDM-FSM sont indiquées sur la page d'accueil www.infomediation.ch, sous «Médiateurs et médiatrices».

Bases légales

Il n'y a pas de loi sur la médiation en Suisse. Dans l'avant-projet du code de procédure civile suisse (entrée en vigueur en 2011), la médiation est évoquée dans les articles 210 à 215 où elle est considérée comme une alternative à la procédure de conciliation. Elle est aussi mentionnée dans l'art. 33b de la loi sur la procédure administrative et dans l'art. 21, al. 3 du droit pénal des mineurs.

Comment devient-on médiateur ou médiatrice?

Le médiateur ou la médiatrice accomplit généralement une formation reconnue par la SDM-FSM et suivie dans une institution compétente. La liste de ces institutions figure sur la page d'accueil www.infomediation.ch, sous la rubrique «Formation».

Les médiateurs et médiatrices reconnus s'engagent à respecter les règles de déontologie, à suivre régulièrement des cours de formation continue et à participer à des supervisions.

Dans quels conflits peut-on faire appel à la médiation?

- au sein du couple, de la famille, entre héritiers
- entre voisins, entre locataires et propriétaires
- à l'école et au travail
- entre parties contractantes et entreprises
- lors de projets publics
- entre personnes lésées et assurances
- entre personnes de cultures différentes
- entre auteurs et victimes d'actes délictueux